

Compte rendu de séance

Séance du 9 Janvier 2024

L'an 2024 et le 9 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des bains douches sous la présidence de BARNIER Patrick Maire

Présents : M. BARNIER Patrick, Maire, Mmes : BACQUET Françoise, BLANC Élise, BUFFAULT Aurélie, DEGUERET Sylvie, KUCEJ Yvonne, MUSIAL Sandrine, PRINET Josiane, SAMSON Véronique, SOUESME BARNIER Caroline, MM : CHAUMEAU Pascal, DELION Thierry, GAYRARD Francis, GODFROY Jean-Pierre, LAMBERT Denis, POULAIN Éric, ROBINET Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration : M. THUIZAT Patrick à M. LAMBERT Denis

Absent(s) : M. SARRAZIN David

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAMSON Véronique

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2023**
- 2 – Plan de financement et demande de subvention pour la réhabilitation des courts de tennis et de leur éclairage - D_09012024_01**
- 3 – Plan de financement et demande de subvention pour les travaux d'aménagement qualitatif et sécuritaire du centre-bourg entre le parc de la mairie et les écoles (rue Saint-Martin et rue de la garenne) - D_09012024_02**
- 4 – Plan de financement et demande de subvention pour les travaux d'aménagement de sécurité de la traverse de Givaudins - D_09012024_03**
- 5 – Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles de 1er degré de la ville de Bourges - D_09012024_04**
- 6 – Questions diverses**

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2023

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

2 – Plan de financement et demande de subvention pour la réhabilitation des courts de tennis et de leur éclairage

réf: D_09012024_01

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de réhabilitation des courts de tennis et de leur éclairage,

M. le maire propose d'adopter le plan de financement suivant pour cette opération dont le montant des travaux est estimé à 56 223,24 € HT, soit :

Travaux et équipements : 56 223,24 €

Financement :

- DETR : 22 489,00 €
- Commune : 33 734,24 €

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement exposé ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le maire à déposer le dossier de demande de subvention inhérent à ce projet auprès de la préfecture du Cher.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

Débats :

M. Chaumeau demande si la hauteur d'installation de l'éclairage n'est pas un peu basse.

M. Gayrard répond qu'il s'agit d'un nouveau système plus moderne couramment installé sur les nouveaux courts.

M. le Maire indique que l'éclairage qui sera installé sera discuté avec le club de tennis pour savoir si cela répond bien aux besoins.

3 – Plan de financement et demande de subvention pour les travaux d'aménagement qualitatif et sécuritaire du centre-bourg entre le parc de la mairie et les écoles (rue Saint-Martin et rue de la garenne)

réf: D_09012024_02

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet d'aménagement qualitatif et sécuritaire du centre-bourg entre le parc de la mairie et les écoles (rue Saint-Martin et rue de la garenne),

M. le maire propose d'adopter le plan de financement suivant pour cette opération dont le montant des travaux est estimé à 748 618,40 € HT, soit :

Travaux et équipements : 715 368,40 €
Maitrise d'œuvre : 33 250,00

Financement :

- DETR :	253 701,56 €
- Bourges Plus travaux sur le réseau d'eau pluviale :	114 364,50 €
- Commune :	380 552,34 €

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement exposé ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le maire à déposer le dossier de demande de subvention inhérent à ce projet auprès de la préfecture du Cher.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

4 – Plan de financement et demande de subvention pour les travaux d'aménagement de sécurité de la traverse de Givaudins

réf : D_09012024_03

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de de travaux d'aménagement de sécurité de la traverse de Givaudins,

M. le maire propose d'adopter le plan de financement suivant pour cette opération dont le montant des travaux est estimé à 115 000,00 € HT, soit :

Travaux et équipements : 108 295,00 €

Maitrise d'œuvre : 6 705,00 €

Financement :

- DETR :	33 580,74 €
- Amendes de police :	25 000,00 €
- Bourges Plus travaux sur le réseau d'eau pluviale :	25 549,98 €
- Commune :	30 869,28 €

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement exposé ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le maire à déposer le dossier de demande de subvention inhérent à ce projet auprès de la préfecture du Cher.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

5 – Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles de 1er degré de la ville de Bourges

réf : D_09012024_04

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire expose au conseil municipal que le montant de la participation de la commune de Plaimpied-Givaudins pour les dépenses de fonctionnement, au titre de l'année scolaire 2022/2023, des écoles publiques du 1er degré de Bourges s'élève à 2 930,18 euros, soit 266,38 euros par élèves

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de donner son accord pour le versement de ladite somme.

Article 2 : les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

6 – Questions diverses :

M. Godfroy indique qu'il y a eu une belle fréquentation à la randonnée des Tortues avec plus de 500 participants.

M. le Maire rappelle que le recensement de la population commence le 18 janvier et que la cérémonie des vœux aura lieu le 26 janvier.

M. Delion demande si des composteurs vont être distribués pour répondre aux nouvelles obligations de tri des déchets.

M le Maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2024 le traitement des biodéchets devient obligatoire et que les collectivités ont l'année pour mettre cela en place. Ce qui a été retenu au niveau de l'agglomération pour la commune de Plaimpied-Givaudins est d'inciter au maximum au compostage individuel avec une distribution de composteur d'ici la fin de l'année. Pour les personnes sans terrain ou pour qui le compostage est impossible, il est prévu la mise en place de quelques conteneurs en point d'apports volontaires.

Séance levée à 20h05